

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus simplifié; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres qui font l'objet du présent prospectus n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, sauf dans la mesure permise par la convention de prise ferme, les titres qui font l'objet des présentes ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, sauf s'ils sont inscrits en vertu de la Securities Act des États-Unis et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables ou si une dispense d'une telle inscription peut être obtenue. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de ces titres aux États-Unis. Voir « Mode de placement ».

Des documents d'information déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires au Canada ont été intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié. On peut se procurer sans frais un exemplaire des documents intégrés aux présentes par renvoi en s'adressant au vice-président et chef des finances de Ketch Energy Ltd., au 255, 5th Avenue S.W., bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 3G6 (téléphone : (403) 266-7232). Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer un exemplaire du dossier d'information en s'adressant au vice-président et chef des finances de Ketch Energy Ltd., à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus.

Nouvelle émission

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 19 avril 2002



16 000 000 \$

3 333 333 actions ordinaires

Prix : 4,80 \$ par action ordinaire

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « BT ») sous le symbole « KCH ». Le 8 avril 2002, jour de bourse précédant l'annonce du présent placement, le cours de clôture des actions ordinaires s'est établi à 5,12 \$ à la BT et, le 18 avril 2002, le cours de clôture des actions ordinaires s'est établi à 4,78 \$ à la BT.

	Prix ⁽¹⁾	Rémunération des preneurs fermes	Produit net pour la Société ⁽²⁾
Par action ordinaire	4,80 \$	0,216 \$	4,584 \$
TOTAL	16 000 000 \$	720 000 \$	15 280 000 \$

Notes

- (1) Le prix d'émission des actions ordinaires a été établi par voie de négociation entre Ketch, d'une part, et Griffiths McBurney & Associés, Valeurs Mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., FirstEnergy Capital Corp., Financière Banque Nationale Inc., Yorkton Valeurs Mobilières Inc., Valeurs mobilières Sprott Inc. et Salman Partners Inc., d'autre part (collectivement, les « preneurs fermes »).
- (2) Sans déduire les frais relatifs au présent placement, estimés à 100 000 \$, qui seront réglés au moyen des fonds de Ketch affectés à des fins générales.
- (3) Ketch a également octroyé aux preneurs fermes une option (l'« option des preneurs fermes ») visant l'achat d'un nombre global de 833 333 actions ordinaires, selon les modalités stipulées ci-dessus, qui peut être levée avant la clôture, l'admissibilité du placement de ces actions ordinaires supplémentaires étant assurée par le présent prospectus simplifié. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le présent placement, la rémunération des preneurs fermes et le produit net pour la Société totaliseront respectivement 20 000 000 \$, 900 000 \$ et 19 100 000 \$.

Valeurs mobilières TD Inc., l'un des preneurs fermes, est une filiale indirecte d'une banque à charte canadienne qui est un prêteur de Ketch et envers laquelle Ketch est endettée. Par conséquent, Ketch peut être considérée comme un émetteur associé à ce preneur ferme aux fins de la réglementation sur les valeurs mobilières de certaines provinces. Le produit net du présent placement sera d'abord affecté au remboursement de la dette. Ketch affectera ensuite le produit net du présent placement à l'accroissement de son programme d'immobilisations de 2002, qui passera de 60 M\$ à 70 M\$, et le solde, au remboursement d'une partie de sa dette envers ses prêteurs, dont cette banque. Voir « Liens entre Ketch et l'un des preneurs fermes » et « Emploi du produit ».

Les preneurs fermes offrent conditionnellement les actions ordinaires, sous les réserves d'usage concernant leur vente antérieure, leur émission et leur acceptation par la Société, conformément aux conditions énoncées dans la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Mode de placement », et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Burnet, Duckworth & Palmer LLP, pour le compte de la Société, et par Burstall Winger LLP, pour le compte des preneurs fermes. Les preneurs fermes peuvent faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires à un cours autre que celui qui serait formé sur le marché libre. Voir « Mode de placement ».

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les rejeter ou de les répartir en totalité ou en partie et de clore les livres de souscription à tout moment sans avis. Il est prévu que les certificats définitifs représentant les actions ordinaires puissent être remis à la clôture, qui devrait avoir lieu vers le 26 avril 2002.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

L'information intégrée par renvoi au présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut se procurer sans frais un exemplaire des documents intégrés aux présentes par renvoi en s'adressant au vice-président et chef des finances de Ketch, 255, 5th Avenue S.W., bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 3G6, téléphone (403) 266-7232. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer un exemplaire du dossier d'information en s'adressant au vice-président et chef des finances de Ketch Energy Ltd., à l'adresse et au numéro de téléphone indiqués ci-dessus.

Les documents suivants de Ketch, qui ont été déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires des provinces canadiennes, sont expressément intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et en font partie intégrante :

1. la notice annuelle initiale révisée datée du 18 mai 2001, à l'exclusion de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de Ketch pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 qui s'y trouve (la « notice annuelle »);
2. les états financiers consolidés vérifiés aux 31 décembre 2001 et 2000 et pour les exercices terminés à ces dates ainsi que les notes complémentaires et le rapport des vérificateurs y afférent, qui figurent dans le rapport annuel 2001 de Ketch;
3. l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de Ketch pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, qui figure dans le rapport annuel 2001 de Ketch;
4. la circulaire d'information datée du 31 mars 2002 se rapportant à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 23 mai 2002 (à l'exclusion des parties de celle-ci qui, aux termes de la norme canadienne 44-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, n'ont pas à être intégrées par renvoi aux présentes, soit les rubriques « Rémunération des administrateurs et des membres de la direction – Composition du comité de rémunération », « Rémunération des administrateurs et des membres de la direction – Rapport du comité de rémunération », « Rémunération des administrateurs et des membres de la direction – Graphique sur le rendement » et « Pratiques en matière de régie d'entreprise »).

Les états financiers intermédiaires, les avis de changement important et les documents du même type que ceux qui sont mentionnés dans les alinéas précédents (à l'exclusion des avis de changement important confidentiels) déposés par Ketch auprès des commissions des valeurs mobilières ou des organismes de réglementation similaires des provinces canadiennes entre la date du présent prospectus simplifié et la fin du présent placement sont réputés intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié.

Tout énoncé faisant partie d'un document intégré aux présentes par renvoi, ou réputé l'être, est réputé modifié ou remplacé aux fins du présent prospectus simplifié dans la mesure où un énoncé contenu dans les présentes ou dans un autre document déposé par la suite, qui est également intégré aux présentes par renvoi, ou réputé l'être, modifie ou remplace cet énoncé. Il n'est pas nécessaire que le nouvel énoncé indique qu'il modifie ou remplace un énoncé antérieur, ni qu'il donne d'autres renseignements énoncés dans le document qu'il modifie ou remplace. Si une telle modification ou un tel remplacement est fait, cela ne doit pas être réputé signifier, à quelque fin que ce soit, que l'énoncé modifié ou remplacé, au moment où il a été fait, constituait une information fausse ou trompeuse, un énoncé faux d'un fait important ou une omission d'énoncer un fait important qui est requis ou dont la mention est nécessaire pour faire en sorte qu'un énoncé ne soit pas faux ou trompeur à la lumière des circonstances dans lesquelles il a été fait. Tout énoncé ainsi modifié ou remplacé n'est pas réputé faire partie du présent prospectus simplifié, sauf tel qu'il est modifié ou remplacé.

KETCH ENERGY LTD.

Ketch Energy Ltd. (« Ketch » ou la « Société ») a été constituée le 27 novembre 1979 en vertu de la *Companies Act* (Colombie-Britannique) au moyen d'un acte constitutif, sous la dénomination Intermet Resources Ltd. Le 14 novembre 1982, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Gryphon Petroleum Corp. et l'actif de Action Resources Ltd. Le 22 décembre 1982, elle a modifié son acte constitutif afin d'adopter la dénomination Interaction Resources Ltd. La Société a été prorogée en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta) le 20 avril 1994. Le 13 juin 2000, la Société a adopté la dénomination Ketch Energy Ltd. et a regroupé ses actions émises et en circulation à raison de cinq contre une.

Le bureau de direction et établissement principal de la Société est situé au 255, 5th Avenue S.W., bureau 1800, Calgary (Alberta) T2P 3G6. Le siège social est situé au 350, 7th Avenue S.W., First Canadian Place, bureau 1400, Calgary (Alberta) T2P 3N9.

Ketch a deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte, soit Ketch Exploration Ltd. et Panoil Resources Ltd. (les « filiales de Ketch »). Chacune des filiales de Ketch a été constituée en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta). Le siège social des filiales de Ketch est situé au 350, 7th Avenue S.W., First Canadian Place, bureau 1400, Calgary (Alberta) T2P 3N9.

Ketch a également une participation exclusive directe et indirecte dans Ketch Energy Partnership, qui détient la quasi-totalité des propriétés pétrolières et gazières productives de Ketch.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Description générale

Ketch est une société du secteur des ressources naturelles qui concentre ses activités dans l'exploration, la mise en valeur, l'acquisition et la production de pétrole et de gaz naturel dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Événements postérieurs à l'acquisition

Le 1^{er} juillet 2001, Ketch a réalisé un plan d'arrangement (l'« arrangement ») avec Post Energy Corporation (« Post »). Dans le cadre de l'arrangement, Ketch a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Post (les « actions de Post ») en contrepartie de 8,60 \$ chacune, sous forme d'espèces et d'actions ordinaires, majoré d'une action de Kick Energy Corporation (« Kick »), filiale en propriété exclusive de Post, ou d'une contrepartie équivalente. L'offre faite à l'égard de l'actif de Post, à l'exclusion de certains éléments d'actif qui ont été vendus à Kick Energy Partnership avant l'arrangement, qui était fondée sur le prix d'achat de 5,97 \$, avait une valeur d'environ 147 M\$. Le prix d'achat comprenait la prise en charge de la dette nette échéant à moins d'un an de Post, qui s'établissait à environ 40 M\$, et l'achat de la totalité des options en circulation de Post. Dans le cadre de l'arrangement, Ketch a négocié une facilité de crédit bancaire globale de 160 M\$, qui a été réduite à 140 M\$ en octobre 2001 au moyen des rentrées de fonds excédentaires et du produit tiré de la vente de l'actif. Voir les états financiers consolidés pro forma de Ketch, à l'annexe A du présent prospectus simplifié, qui tiennent compte de l'incidence pro forma de l'arrangement sur les états financiers de Ketch. Voir également les états financiers historiques de Ketch qui sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et les états financiers historiques de Post qui figurent ci-joint à l'annexe B.

Plus de 80 % de la production de pétrole et de gaz naturel de Post provenait des propriétés situées dans la zone Morinville de Ketch. Le rapport GLJ dont il est question ci-après tient compte de ces propriétés.

Réserves de pétrole et de gaz naturel de Ketch

Gilbert Laustsen Jung Associates Ltd. (« GLJ ») a dressé des rapports (collectivement, le « rapport GLJ ») évaluant, en date du 1^{er} janvier 2002, les réserves de pétrole et de gaz naturel qui étaient attribuables à toutes les propriétés de Ketch. Le tableau suivant résume l'évaluation que fait GLJ de l'intérêt de Ketch dans les réserves et les revenus de production nets futurs estimatifs provenant de ces réserves. Toutes les évaluations des revenus de production nets futurs présentées dans le tableau suivant ne tiennent pas compte de la provision pour impôts sur le revenu ni des frais indirects. Le lecteur ne doit pas présumer que la valeur actualisée des revenus de production nets futurs estimatifs est représentative de la juste valeur marchande des réserves. Les estimations relatives à la récupération et aux réserves qui sont indiquées ci-dessous ne sont que des estimations et les réserves réelles pourraient en différer.

Réserves de pétrole et de gaz naturel et rentrées nettes avant impôt
(en présumant la hausse des prix)^{(1), (3), (4), (5), (6), (7), (8), (9)}

	Intérêt de Ketch dans les réserves				Valeur actualisée des rentrées nettes futures avant impôts (en millions de dollars)			
	Pétrole et LGN (kb)		Gaz naturel (Mkpi ³)		Non actualisée 0 %	Actualisée à		
	Brutes ⁽²⁾	Nettes ⁽²⁾	Brutes ⁽²⁾	Nettes ⁽²⁾		10 %	15 %	20 %
Réserves prouvées ⁽²⁾								
Productives	8 873	7 348	81,1	61,5	340	214	184	163
Non productives	5 173	4 454	35,5	27,3	143	69	52	42
Total des réserves prouvées	14 046	11 802	116,6	88,8	483	283	236	205
Réserves probables (affectées d'un facteur de risque) ⁽²⁾	2 866	2 431	22,7	17,4	104	44	33	25
TOTAL	16 912	14 233	139,3	106,2	587	327	269	230

Réserves de pétrole et de gaz naturel et rentrées nettes avant impôt
(en présumant la constance des prix)^{(1), (3), (4), (5), (6), (7), (8), (9)}

	Intérêt de Ketch dans les réserves				Valeur actualisée des rentrées nettes futures avant impôts (en millions de dollars)			
	Pétrole et LGN (kb)		Gaz naturel (Mkpi ³)		Non actualisée 0 %	Actualisée à		
	Brutes ⁽²⁾	Nettes ⁽²⁾	Brutes ⁽²⁾	Nettes ⁽²⁾		10 %	15 %	20 %
Réserves prouvées ⁽²⁾								
Productives	8 868	7 337	80,9	61,4	265	173	151	135
Non productives	5 142	4 422	35,4	27,3	109	53	40	31
Total des réserves prouvées	14 010	11 759	116,3	88,7	374	226	191	166
Réserves probables (affectées d'un facteur de risque) ⁽²⁾	2 858	2 416	22,6	17,5	77	35	26	20
TOTAL	16 868	14 175	138,9	106,2	451	261	217	186

Notes

- (1) Le total des colonnes pourrait sembler inexact, étant donné que les chiffres ont été arrondis.
- (2) Les termes « réserves brutes », « réserves nettes », « redevances », « réserves prouvées », « réserves probables », « réserves productives prouvées » et « réserves non productives prouvées » sont définis dans la notice annuelle de Ketch, qui est intégrée aux présentes par renvoi.
- (3) Les hypothèses fondées sur la hausse des coûts et des prix présume le maintien des lois et règlements et l'augmentation des prix de vente, et tiennent compte de l'inflation relativement aux frais d'exploitation futurs. Dans le rapport GLJ, on présume que les frais d'exploitation et les coûts en capital futurs vont augmenter de 1,5 % par année.

PRÉVISIONS RELATIVES AU PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ
EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2002

Année	Pétrole	Gaz naturel			LGN à Edmonton	
	WTI à Cushing, Oklahoma \$ US/b a)	Prix au par à Edmonton (40° API) \$/b	Prix au comptant AECO-C \$/Mbtu b)	Propane \$/b	Butane \$/b	Pentanes plus \$/b
2002	20,00	30,75	4,30	19,75	20,75	31,75
2003	21,00	31,25	4,65	20,25	21,25	32,25
2004	21,00	30,50	4,70	19,50	20,50	31,50
2005	21,00	29,50	4,70	18,50	19,50	30,00
2006	21,25	29,50	4,70	18,50	19,50	30,00
2007	21,75	30,00	4,70	19,00	20,00	30,50
2008	22,00	30,50	4,70	19,50	20,50	31,00
2009	22,25	31,00	4,75	19,75	21,00	31,50
2010	22,25	31,50	4,80	20,25	21,50	32,00
2011	23,00	32,00	4,90	20,50	22,00	32,50
2012	23,25	32,50	4,95	20,75	22,50	33,00
2013	+ 1,5 % /an	+ 1,5 % /an	+ 1,5 % /an	+ 1,5 % /an	+ 1,5 % /an	+ 1,5 % /an

Les prix ont été augmentés de 1,5 % annuellement après 2013.

- Notes a) 40° API, 0,4 % de soufre
b) le gaz inexploité doit comporter une déduction d'au moins 0,15 \$ par Mbtu.

- (4) Les prix des produits de référence utilisés aux fins de l'évaluation fondée sur la constance des prix étaient les prix au 31 décembre appliqués de façon constante, soit les suivants :

Pétrole brut	19,84 \$/b	WTI – \$ US
Gaz naturel	3,65 \$/kpi ³	Prix au comptant – \$ CA
Propane	15,41 \$/b	Prix affiché à Edmonton – \$ CA
Butanes	16,37 \$/b	Prix affiché à Edmonton – \$ CA
Pentanes plus	30,51 \$/b	Prix affiché à Edmonton – \$ CA

Les hypothèses fondées sur la constance des prix présument le maintien des lois, règlements et frais d'exploitation en vigueur à la date du rapport GLJ. Les coûts en capital et les frais d'exploitation n'ont pas été augmentés.

- (5) Le rapport GLJ tient compte des crédits relatifs aux redevances aux termes du programme de CIAR, s'il y a lieu, et présume que celui-ci se poursuivra indéfiniment.
- (6) Le cours du dollar américain par rapport au dollar canadien est présumé correspondre à 0,635 \$ en 2002, à 0,650 \$ en 2003, à 0,670 \$ en 2004, à 0,690 \$ en 2005 et à 0,700 \$ par la suite.
- (7) Le rapport GLJ estime que les dépenses en immobilisations futures nécessaires pour réaliser la valeur actualisée estimative des rentrées nettes futures des réserves prouvées et probables totales, d'après les hypothèses fondées sur la hausse des prix, s'élèvent à 59,1 M\$, dont 33 M\$, 20,8 M\$ et 2,8 M\$ doivent être engagées en 2002, 2003 et 2004, respectivement. Le rapport GLJ estime que les dépenses en immobilisations futures nécessaires pour réaliser la valeur actualisée estimative des rentrées nettes futures des réserves prouvées et probables, d'après les hypothèses fondées sur la constance des prix, s'élève à 58,3 M\$, dont 33 M\$, 20,4 M\$ et 2,8 M\$ doivent être engagées en 2002, 2003 et 2004, respectivement.
- (8) La quasi-totalité des réserves prouvées productives évaluées dans le rapport GLJ étaient en production au 1^{er} janvier 2002.
- (9) GLJ a accepté tels quels les données sur l'ampleur et le type des intérêts de Ketch évalués dans le rapport GLJ ainsi que toutes les données factuelles que Ketch lui a fournies. Les calculs relatifs aux réserves de pétrole et de gaz naturel ainsi que les projections sur lesquelles le rapport GLJ repose ont été établis conformément aux pratiques d'évaluation généralement reconnues. Aucune inspection sur le terrain n'a été effectuée. La valeur de récupération des installations et les frais de remise en état des emplacements loués n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation. Les frais d'abandon des puits n'ont pas été pris en considération aux fins de l'évaluation.

STRUCTURE DU CAPITAL DE KETCH

Le tableau suivant présente la structure du capital de Ketch au 31 décembre 2001 et au 25 mars 2002, compte tenu et compte non tenu du placement :

Autorisé	Au 31 décembre 2001 (vérifié)	Au 25 mars 2002 (non vérifié)	Au 25 mars 2002, compte tenu du placement (non vérifié)
	(en milliers de dollars, sauf les montants par action)		
Dette à long terme ⁽¹⁾	128 074 \$	131 652 \$	115 652 \$
Contrats de location-acquisition ⁽²⁾⁽³⁾	1 194 \$	1 129 \$	1 129 \$
Obligation liée à la couverture ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	3 703 \$	3 526 \$	3 526 \$
Capitaux propres			
Actions ordinaires (100 000 000) ⁽⁶⁾	154 709 \$	154 732 \$	170 732 \$
	(41 817 111 actions)	(41 825 432 actions)	(45 158 765 actions)

Notes

- (1) Au 31 décembre 2001, au 15 mars 2002 et actuellement, Ketch disposait d'une facilité de crédit auprès de deux banques à charte canadiennes et d'une banque américaine composée d'un prêt de production renouvelable de 130 M\$ et d'un prêt d'exploitation renouvelable de 10 M\$. La totalité de la facilité porte intérêt au taux préférentiel des prêteurs ou au taux d'acceptation bancaire majoré d'une marge applicable, comme il est décrit dans la convention de crédit, fondée sur le ratio des emprunts sur les flux de trésorerie de la Société. La facilité est garantie par une débenture à vue sur les actifs pétroliers et gaziers totalisant 300 M\$ et est soumise à un examen annuel au cours duquel les prêteurs peuvent réexaminer la base d'emprunt en tout temps.
- (2) Comprend les tranches à court terme et à long terme.
- (3) En 1999, Ketch a conclu un contrat de location-acquisition visant un compresseur de gaz. Voir la note 5 des états financiers consolidés de Ketch au 31 décembre 2001, lesquels sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus abrégé.
- (4) En 2000, conformément au règlement de certains contrats de couverture (comme il est énoncé à la note 5 ci-dessous), Ketch a pris en charge une obligation de la contrepartie signataire du contrat relativement à la valeur restante des contrats à ce moment-là. Cette obligation est remboursable en versements mensuels de 82 800 \$ jusqu'en octobre 2002 et, par la suite, en versements mensuels de 138 600 \$ jusqu'en octobre 2004. Le montant des versements inclut un taux d'intérêt implicite de 7,3 %.
- (5) Le 14 avril 2000, Ketch a réglé des contrats relatifs au gaz totalisant 5 055 gigajoules par jour, y compris un contrat pour 4 000 gigajoules par jour au prix de 2,29 \$ par gigajoule jusqu'en octobre 2003 et un contrat de 1 055 gigajoules par jour au prix de 2,54 \$ par gigajoule jusqu'en octobre 2001. La perte découlant de ces contrats s'est chiffrée à 4,3 M\$ et a été inscrite à titre de charge reportée.
- (6) Au 11 avril 2002, un total de 2 395 734 actions ordinaires avaient été réservées aux fins d'émission conformément aux options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de Ketch et 739 598 bons de souscription d'actions ordinaires étaient en circulation, chacun donnant le droit au porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 2,75 \$ par action jusqu'au 16 juin 2005.
- (7) Au 31 décembre 2001, Ketch avait des bénéfices non répartis de 25,5 M\$ (13,3 M\$ au 31 décembre 2000) et un fonds de roulement négatif de 6,6 M\$ (2,9 M\$ au 31 décembre 2000).

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital autorisé de Ketch est composé de 100 000 000 d'actions ordinaires. En date du 11 avril 2002, 41 836 432 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Toutes les actions ordinaires en circulation sont entièrement libérées et non susceptibles d'appels subséquents. Les actions ordinaires en circulation sont inscrites et affichées à des fins de négociation à la BT. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués et d'assister aux assemblées des actionnaires de Ketch et d'y exprimer une voix par action ordinaire qu'ils détiennent. Sous réserve des droits afférents aux actions ayant priorité de rang sur les actions ordinaires, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de toucher des dividendes au moment où Ketch en déclare et de recevoir le reliquat des biens de Ketch en cas de dissolution.

VARIATION DU COURS ET VOLUME DE NÉGOCIATION DES ACTIONS DE KETCH

Les actions ordinaires en circulation sont inscrites et affichées à des fins de négociation à la BT sous le symbole « KCH ». Le tableau suivant présente les cours de négociation des actions de Ketch à la BT pendant les périodes indiquées :

	Variation du cours de clôture		Volume de négociation
	Haut	Bas	
2000⁽¹⁾			
Premier trimestre	3,25	2,00	1 139 789
Deuxième trimestre	4,25	2,50	2 520 662
Troisième trimestre	3,81	2,70	2 600 545
Quatrième trimestre	3,93	3,23	5 520 896
Total de 2000			11 781 892
2001			
Premier trimestre	6,60	3,70	10 309 096
Deuxième trimestre	8,00	6,00	14 972 200
Troisième trimestre	6,80	3,05	6 404 700
Quatrième trimestre	4,61	3,30	13 582 600
Total de 2001			45 268 596
2002			
Janvier	4,10	3,70	3 398 200
Février	4,61	3,92	4 982 800
Mars	5,33	4,59	6 127 100
Avril (jusqu'au 18)	5,30	4,66	3 773 863

Note

- (1) Les prix ont été rajustés afin de tenir compte du regroupement d'actions à raison de cinq contre une qui a été réalisé le 15 juin 2000.

Le 8 avril 2002, soit le dernier jour de négociation complet des actions ordinaires avant l'annonce du présent placement, le cours de clôture des actions ordinaires s'est établi à 5,12 \$. Le 18 avril 2002, le cours de clôture des actions ordinaires s'est établi à 4,78 \$.

FACTEURS DE RISQUE

Le texte suivant présente certains facteurs de risque relatifs à l'entreprise de la Société que les épargnants éventuels devraient examiner attentivement. Il ne s'agit que d'un sommaire qui doit être lu parallèlement aux renseignements détaillés qui figurent ailleurs dans le présent prospectus simplifié et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi, sous réserve desquels ils sont présentés.

Risques liés à l'exploration

L'exploration destinée à trouver du pétrole et du gaz naturel comporte de nombreux risques, que même l'expérience, les connaissances et une évaluation prudente ne réussissent pas toujours à surmonter. Il n'existe aucune garantie que la Société découvrira d'autres quantités de pétrole et de gaz naturel ni, si elle y parvient, qu'elle pourra les mettre en production à un coût raisonnable.

Questions d'ordre environnemental

L'exploitation de puits de pétrole et de gaz naturel comporte un certain nombre de risques naturels susceptibles de se traduire par des dommages causés à l'environnement, des éruptions ou d'autres conditions imprévues ou dangereuses qui pourraient entraîner des dommages aux biens de la Société ou à d'autres propriétés qui pourraient être acquises et entraîner la responsabilité de cette dernière envers des tiers. Le secteur pétrolier et gazier est assujéti à une réglementation stricte en matière environnementale qui prévoit des restrictions et des interdictions relatives aux rejets ou aux émissions de diverses substances qui sont produites dans le cadre de certaines opérations pétrolières et gazières. En outre, la législation exige que les emplacements des puits et des installations soient abandonnés et remis en état à la satisfaction des autorités gouvernementales. La violation de cette législation pourrait entraîner l'imposition d'amendes ou l'émission d'ordonnances de remise en état.

La Société maintient une assurance responsabilité, lorsque cela est possible, dont la couverture et le montant sont conformes aux normes du secteur. Une assurance contre les pertes d'exploitation peut également être souscrite à l'égard de certaines installations, dans la mesure où une telle assurance est offerte. La Société ou d'autres entreprises dans lesquelles elle investit pourraient être tenues responsables de dommages résultant d'événements contre lesquels elles ne peuvent s'assurer ou contre lesquels elles pourraient décider de ne pas s'assurer en raison du montant élevé des primes ou pour d'autres motifs. En outre, les responsabilités pourraient excéder le montant de l'assurance détenue. Les sommes engagées pour remédier à de tels dommages ou se libérer de telles responsabilités pourraient faire en sorte qu'il soit peu rentable, sinon impossible, pour la Société de continuer à exploiter son entreprise.

Prix du pétrole et du gaz naturel

Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société sont tributaires des prix auxquels celle-ci vend sa production de pétrole et de gaz naturel. Le prix du pétrole et du gaz naturel a fluctué considérablement au cours des dernières années et est déterminé par des facteurs relatifs à l'offre et à la demande, y compris les conditions climatiques et la conjoncture économique ainsi que les conditions qui prévalent dans d'autres zones pétrolières productives, qui sont indépendantes de la volonté de la Société. La baisse du prix du pétrole et du gaz naturel pourrait avoir un effet défavorable important sur l'exploitation, la situation financière et les réserves prouvées de la Société ainsi que sur les sommes consacrées à la mise en valeur de ses réserves de pétrole et de gaz naturel. La Société peut gérer le risque lié à la fluctuation du prix des marchandises et du cours du change en effectuant des opérations de couverture du prix du pétrole et du gaz naturel et en concluant des contrats de change à terme. Dans la mesure où la Société entreprend des activités de gestion du risque liées au prix des marchandises et au cours du change, elle sera assujettie au risque inhérent à la solvabilité des contreparties aux contrats envers lesquels elle s'engage.

Capitaux supplémentaires

Dans la mesure où des sources de capitaux externes, y compris l'émission de titres supplémentaires de la Société, deviennent limitées ou inaccessibles, le pouvoir de la Société de faire les placements de capitaux nécessaires pour poursuivre son exploitation ou pour maintenir ou augmenter ses réserves de gaz naturel et de pétrole sera diminué. Il ne peut y avoir aucune garantie que la Société pourra obtenir d'autre financement, ou qu'elle pourra l'obtenir à des conditions raisonnables. Si elle décide d'émettre de nouvelles actions ordinaires, les épargnants pourraient subir une dilution supplémentaire. Dans la mesure où la Société est tenue d'utiliser les rentrées de fonds pour financer ses dépenses en immobilisations ou ses acquisitions de propriétés, la Société pourrait ne pas être en mesure de respecter les dates d'expiration des baux, de satisfaire à ses engagements de travaux, de payer le loyer ou de faire d'autres paiements optionnels, ce qui l'exposerait à perdre ses propriétés.

MODE DE PLACEMENT

Aux termes de la convention de prise ferme datée du 11 avril 2002 (la « convention de prise ferme ») conclue entre Ketch, d'une part, et Griffiths McBurney & Associés, Valeurs Mobilières TD Inc., BMO Nesbitt Burns Inc., FirstEnergy Capital Corp., Financière Banque Nationale Inc., Yorkton Valeurs Mobilières Inc., Valeurs mobilières Sprott Inc. et Salman Partners Inc., d'autre part (collectivement, les « preneurs fermes »), Ketch a convenu d'émettre et de vendre des actions ordinaires, et les preneurs fermes ont conjointement convenu d'acheter, vers le 26 avril 2002, ou à une autre date dont les parties pourraient convenir, au plus tard le 30 mai 2002, sous réserve des modalités énoncées dans cette convention, la totalité des actions ordinaires qui font l'objet du présent prospectus, au prix de 4,80 \$ chacune. En contrepartie des services fournis dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes toucheront une rémunération correspondant à 0,216 \$ par action ordinaire émise par Ketch.

Ketch a octroyé aux preneurs fermes l'option des preneurs fermes visant l'achat d'un nombre global de 833 333 actions ordinaires émises conformément au présent placement, selon les modalités du présent placement, qui peut être levée avant la clôture, l'admissibilité du placement de ces actions ordinaires supplémentaires étant assurée par le présent prospectus. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le présent placement, la rémunération des preneurs fermes et le produit net du présent placement, sans tenir compte des frais d'émission, totaliseront respectivement 20 000 000 \$, 900 000 \$ et 19 100 000 \$.

Les obligations des preneurs fermes aux termes de la convention de prise ferme sont conjointes et ces derniers peuvent y mettre fin, à leur discrétion, si certaines conditions se réalisent. Si un ou plusieurs des preneurs fermes n'achètent pas les actions ordinaires qui leur ont été attribuées, les autres preneurs fermes pourront, sans y être tenus, acheter les actions ordinaires en question. Si un ou plusieurs des preneurs fermes n'achètent pas les actions ordinaires qui leur ont été attribuées, les autres preneurs fermes pourront mettre fin à leurs obligations aux termes de la convention de prise ferme.

Conformément aux instructions générales de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, pendant la durée du placement aux termes du présent prospectus, les preneurs fermes ne peuvent acheter d'actions ordinaires ni offrir d'en acheter. Certaines exceptions sont toutefois permises, à la condition que l'offre d'achat ou l'achat ne vise pas à provoquer une négociation active réelle ou apparente des actions ordinaires ni à en accroître le cours. Ces exceptions comprennent une offre d'achat ou un achat permis par les règlements de la BT ayant trait à la stabilisation du marché et aux activités de maintien passif du marché et une offre d'achat ou un achat effectué pour le compte d'un client dont l'ordre n'a pas été sollicité au cours de la durée du placement, à la condition que l'offre d'achat ou l'achat n'ait pas visé à provoquer une négociation réelle ou apparente des actions ordinaires ni à en accroître le cours. Relativement au présent placement, et sous réserve de ce qui précède, les preneurs fermes peuvent faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires à un niveau autre que celui qui serait formé sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment.

Ketch a convenu de ne pas autoriser, émettre ou vendre des actions ordinaires ou des titres donnant le droit d'acquérir des actions ordinaires, ni de convenir ou d'annoncer son intention de le faire, à quelque moment que ce soit avant la date qui se situe 120 jours après la clôture du présent placement, sans le consentement préalable des preneurs fermes aux termes de la convention de prise ferme, ceux-ci ne pouvant refuser de donner ce consentement, directement ou indirectement, sans motif valable, sauf en ce qui concerne l'émission d'actions ordinaires aux termes du régime d'options d'achat d'actions et l'émission d'actions ordinaires au moment de l'exercice d'autres droits existants.

Les certificats représentant les actions ordinaires pourront être remis à la clôture du présent placement, qui devrait avoir lieu vers le 26 avril 2002.

Les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, elles ne peuvent être placées ni vendues aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. Person* dans la *Regulation S* de la Loi de 1933), sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières applicables des États.

En outre, pendant la période de 40 jours suivant le début du présent placement, le courtier (participant au présent placement ou non) qui place ou vend des actions ordinaires faisant l'objet du présent prospectus aux États-Unis pourrait violer les exigences d'inscription de la Loi de 1933.

LIENS ENTRE KETCH ET L'UN DES PRENEURS FERMES

Valeurs Mobilières TD Inc., l'un des preneurs fermes, est une filiale appartenant en propriété exclusive indirecte à une banque à charte canadienne qui est un prêteur de Ketch et envers laquelle celle-ci est endettée. On trouvera à la note 1 du tableau de la rubrique « Structure du capital de Ketch » une description de la facilité de crédit de Ketch. Par conséquent, Ketch peut être considérée comme un émetteur associé à ce preneur ferme aux fins de la réglementation sur les valeurs mobilières de certaines provinces. La décision de placer les actions ordinaires aux termes des présentes a été prise, et les modalités du placement ont été établies, par voie de négociation entre Ketch et Griffiths McBurney & Associés, pour le compte des preneurs fermes. La banque n'a pris part ni à cette décision ni à l'établissement de ces modalités; cependant, elle a été mise au courant de l'émission et des modalités de celle-ci. En conséquence de la présente émission, Valeurs Mobilières TD Inc. recevra sa quote-part dans la rémunération des preneurs fermes. Le produit net du présent placement sera d'abord affecté au remboursement de la dette. Ketch affectera ensuite le produit net du présent placement à l'accroissement de son programme d'immobilisations de 2002, qui passera de 60 M\$ à 70 M\$, et le solde, au remboursement d'une partie de sa dette envers ses prêteurs, dont cette banque. Voir « Emploi du produit ».

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net que la Société tirera de la vente des actions ordinaires aux termes des présentes est estimé à 15 180 000 \$, déduction faite de la rémunération de 720 000 \$ payable aux preneurs fermes et des frais d'émission estimés à 100 000 \$. Si l'option des preneurs fermes est levée intégralement, le produit net tiré de la vente des actions ordinaires aux termes du présent prospectus est estimé à 19 000 000 \$, déduction faite de la rémunération de 900 000 \$ payable aux preneurs fermes et des frais d'émission estimés à 100 000 \$. Le produit net du présent placement sera d'abord affecté au remboursement de la dette. Ketch affectera ensuite le produit net tiré du présent placement à l'accroissement de son programme d'immobilisations de 2002, qui passera de 60 M\$ à 70 M\$, principalement pour accroître son programme de forage et terminer la construction d'installations dans le centre de l'Alberta. Le solde sera affecté au remboursement de la dette de Ketch. Voir « Liens entre Ketch et l'un des preneurs fermes ».

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Certaines questions d'ordre juridique ayant trait à l'émission des actions ordinaires qui font l'objet du présent prospectus seront examinées par Burnet, Duckworth & Palmer LLP, de Calgary, pour le compte de la Société, et par Burstall Winger LLP, de Calgary, pour le compte des preneurs fermes. En date des présentes, les associés et les avocats salariés de Burnet, Duckworth & Palmer LLP, collectivement, et les associés et les avocats salariés de Burstall Winger LLP, collectivement, sont propriétaires de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation. Grant Zawalsky, l'un des administrateurs de Ketch, est associé au sein de Burnet, Duckworth & Palmer LLP.

En date des présentes, les associés de Deloitte & Touche s.r.l. et de Gilbert Laustsen Jung Associates Ltd. ne sont collectivement propriétaires, directement ou indirectement, d'aucune action ordinaire de la Société.

VÉRIFICATEURS ET AGENT DES TRANSFERTS

Les vérificateurs de Ketch sont Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés, 700, 2nd Avenue S.W., bureau 3000, Calgary (Alberta) T2P 0S7.

Société de fiducie Computershare du Canada, à ses bureaux principaux de Calgary et de Toronto, est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des actions ordinaires.

LITIGES

Il n'y a aucun litige en cours auquel Ketch est partie ou qui viserait l'une ou l'autre de ses propriétés et qui présenterait une certaine importance pour celle-ci, et aucun litige de ce type ne semble imminent.

DROIT DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception ou la réception présumée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Deloitte & Touche, s.r.l.
3000, 700 Second Street SW
Calgary AB Canada T2P 0S7

Téléphone : (403) 267-1700
Télécopieur : (403) 264-2871

ANNEXE « A »

Rapport sur la compilation

Aux administrateurs de
Ketch Energy Ltd. :

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état consolidé pro forma non vérifié des résultats ci-joint de Ketch Energy Ltd. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, lequel a été préparé pour inclusion dans le prospectus abrégé daté du 19 avril 2002 relatif à la vente et à l'émission d'actions ordinaires. À notre avis, l'état consolidé pro forma non vérifié des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 a été compilé correctement pour refléter l'opération proposée et les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

Calgary (Alberta)
Le 19 avril 2002

(signé) Deloitte & Touche, s.r.l.
Comptables agréés

KETCH ENERGY LTD.

État consolidé pro forma des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2001

(non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Ketch (12 mois) \$	Post (6 mois) \$	Redressements pro forma (note 2) \$		Données consolidées pro forma Ketch \$
PRODUITS					
Ventes de pétrole et de gaz naturel – montant net	93 005	18 437	(500)	(2(b))	110 942
CHARGES					
Frais d'exploitation	17 601	5 884	-		23 485
Frais généraux et administratifs	3 358	1 474	-		4 832
Intérêts	6 187	1 046	2 738	(2(b))	9 971
Déplétion et amortissement	43 644	4 612	7 592	(2(b))	55 848
	70 790	13 016	10 330		94 136
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	22 215	5 421	(10 830)		16 806
CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔTS	8 432	2 488	(4 874)	(2(b))	6 046
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	13 783	2 933	(5 956)		10 760
Bénéfice par action ordinaire (note 3)					
De base					0,28
Dilué					0,27

KETCH ENERGY LTD.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2001

(non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

1. MODE DE PRÉSENTATION

L'état consolidé pro forma non vérifié des résultats ci-joint de Ketch Energy Ltd. (la « Société » ou « Ketch ») a été préparé par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et a été préparé en fonction des renseignements tirés des documents suivants :

- Les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 (qui incluent les résultats d'exploitation de Post Energy Corporation (« Post ») pour le semestre terminé le 31 décembre 2001);
- Les états financiers consolidés non vérifiés de Post pour le semestre terminé le 30 juin 2001.

De l'avis de la direction de la Société, cet état consolidé pro forma non vérifié des résultats comprend tous les redressements importants nécessaires à une présentation juste conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'état pro forma des résultats tient compte de l'opération et des hypothèses présumées comme si elles avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2001.

L'état consolidé pro forma non vérifié des résultats n'est pas nécessairement représentatif des résultats d'exploitation qui auraient été enregistrés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ou pour des exercices futurs. Pour la préparation de ces états financiers consolidés pro forma, aucun redressement n'a été apporté pour refléter les synergies d'exploitation et les économies au chapitre des frais généraux et administratifs pouvant résulter du regroupement des activités de la Société et de Post ou de toute opération mineure liée à l'acquisition.

En outre, aucun redressement n'a été apporté pour l'émission proposée d'actions ordinaires de la Société en vertu du prospectus ci-joint daté du 19 avril 2002.

L'état consolidé pro forma non vérifié des résultats devrait être lu parallèlement aux états consolidés vérifiés de Ketch pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et aux états financiers consolidés non vérifiés de Post pour le semestre terminé le 30 juin 2001 intégrés par renvoi ou inclus dans le présent prospectus daté du 19 avril 2002.

KETCH ENERGY LTD.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2001

(non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET PRINCIPAUX REDRESSEMENTS

L'état consolidé pro forma non vérifié des résultats tient compte de l'acquisition de Post comme si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2001 (le début de l'exercice) comme suit :

- a) L'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Post en échange de l'émission de 10 418 517 actions ordinaires de la Société à une valeur attribuée de 5,97 \$ par action et d'une contrepartie en espèces de 85 M\$, y compris les coûts d'émission. Les actions de Post ont été acquises à raison de une action ordinaire de Post pour 1,3 action de la Société. Les liquidités ont été obtenues au moyen d'une augmentation de la dette à long terme de la Société.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition comme suit :

	\$
Répartition du prix d'acquisition :	
Fonds de roulement négatif, montant net	(8 234)
Propriétés pétrolières et gazières	284 292
Passif d'impôts futurs, montant net	(88 304)
Dette à long terme	(37 373)
Obligation liée à la couverture	(2 200)
Provision pour restauration future des lieux	(1 014)
	<u>147 167</u>
Contrepartie :	
Émission d'actions ordinaires de Ketch	62 167
Espèces	80 000
Coût de l'opération	5 000
	<u>147 167</u>

- b) i. Calcul de la déplétion et de l'amortissement sur une base consolidée englobant la juste valeur des actifs de Post établie lors de l'acquisition.
- ii. Augmentation des intérêts débiteurs résultant de l'augmentation présumée de la dette à long terme de la Société pour financer la tranche en espèces de la contrepartie.
- iii. Diminution des crédits d'impôt de l'Alberta au titre des redevances disponibles à la Société résultant de l'acquisition présumée de Post.
- iv. Redressement au titre des impôts futurs afin de refléter les redressements susmentionnés, le cas échéant.

KETCH ENERGY LTD.

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2001

(non vérifié)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ET PRINCIPAUX REDRESSEMENTS (suite)

- c) Le calcul du bénéfice net par action tient compte de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires de la Société pour les acquisitions de Post comme si les actions avaient été émises le 1^{er} janvier 2001.

3. DONNÉES PAR ACTION

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires suivant a été utilisé pour calculer les données par action :

De base	38 341 273
Dilué	39 811 977

Deloitte & Touche, s.r.l.
3000, 700 Second Street SW
Calgary AB Canada T2P 0S7

Téléphone : (403) 267-1700
Télécopieur : (403) 264-2871

ANNEXE « B »

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Post Energy Corporation :

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Post Energy Corporation** aux 31 décembre 2000 et 1999 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2000. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2000 et 1999 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2000 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Calgary (Alberta)
Le 16 mars 2001
(le 9 juillet 2001 pour la note 10)

(signé) Deloitte & Touche, s.r.l.
Comptables agréés

POST ENERGY CORPORATION

Bilans consolidés

(en milliers de dollars)

	30 juin 2001 (non vérifié) \$	31 décembre 2000 \$	1999 \$
ACTIF			
À COURT TERME			
Débiteurs	6 019	14 642	4 411
Charges payées d'avance	619	764	518
	6 638	15 406	4 929
Propriétés pétrolières et gazières (note 3)	148 785	142 369	93 761
Déplétion et amortissement cumulés	(30 575)	(26 237)	(16 038)
	118 210	116 132	77 723
Perte reportée (note 10)	2 688	-	-
	127 536	131 538	82 652
PASSIF			
À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer	14 872	17 617	13 761
Emprunt relatif à la production (note 4)	28 332	36 835	23 748
Obligation liée aux opérations de couverture (note 10)	2 200	-	-
Provision pour coûts futurs de restauration des lieux	1 014	884	614
Passif d'impôts futurs (note 5)	22 095	20 729	5 955
	68 513	76 065	44 078
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 6)	27 916	27 299	26 185
Bénéfices non répartis	31 107	28 174	12 389
	59 023	55 473	38 574
	127 536	131 538	82 652

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

(signé) Grant B. Fagerheim, administrateur

(signé) J. Paul Charron, administrateur

POST ENERGY CORPORATION

États consolidés des résultats et des bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2001	2000	2000	1999	1998
	(non vérifié)				
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Ventes de pétrole, de LGN et de gaz	28 521	26 489	66 075	28 371	18 032
Autres produits	-	-	1 571	-	-
Redevances (déduction faite du CIAR)	(10 084)	(4 545)	(14 835)	(4 838)	(1 936)
	18 437	21 944	52 811	23 533	16 096
CHARGES					
Frais d'exploitation	5 884	5 571	11 904	7 811	5 906
Frais généraux et administratifs	1 474	1 061	2 096	2 157	1 439
Déplétion, amortissement et restauration des lieux	4 612	4 740	10 415	6 094	4 220
Intérêts sur l'emprunt relatif à la production	1 046	998	2 363	1 126	907
	13 016	12 370	26 778	17 188	12 472
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS	5 421	9 574	26 033	6 345	3 624
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES					
Impôts sur le capital	108	96	268	173	97
Charge d'impôts futurs (note 5)	2 380	3 339	9 980	2 309	917
	2 488	3 435	10 248	2 482	1 014
BÉNÉFICE NET	2 933	6 139	15 785	3 863	2 610
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	28 174	12 389	12 389	8 526	5 916
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN DE LA PÉRIODE	31 107	18 528	28 174	12 389	8 526
BÉNÉFICE PAR ACTION (notes 2 et 7)					
De base	0,17	0,37	0,94	0,24	0,18
Dilué – montant retraité	0,16	0,35	0,92	0,23	0,18

POST ENERGY CORPORATION

États consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Semestres terminés les 30 juin		Exercices terminés les 31 décembre		
	2001	2000	2000	1999	1998
	(non vérifié)				
	\$	\$	\$	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :					
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net	2 933	6 139	15 785	3 863	2 610
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Déplétion, amortissement et restauration des lieux	4 612	4 740	10 415	6 094	4 220
Impôts futurs	2 380	3 339	9 980	2 309	917
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9 925	14 218	36 180	12 266	7 747
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	3 054	(3 027)	(9 070)	(4 361)	1 029
	12 979	11 191	27 110	7 905	8 776
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Produit de l'émission d'actions, déduction faite des coûts d'émission	617	687	1 717	1 354	7 970
(Diminution) augmentation de l'emprunt relatif à la production	(8 503)	13 544	13 087	12 058	6 130
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de financement	-	-	-	-	69
	(7 886)	14 231	14 804	13 412	14 169
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisition de propriétés pétrolières et gazières	(7 259)	(25 033)	(44 505)	(33 105)	(20 018)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'investissement	2 166	(389)	2 591	11 788	(2 927)
	(5 093)	(25 422)	(41 914)	(21 317)	(22 945)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE ET ENCAISSE AU DÉBUT ET À LA FIN DE LA PÉRIODE					
	-	-	-	-	-
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES					
Intérêts payés	1 140	998	2 363	1 126	907
Impôts payés	108	96	268	173	97
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION PAR ACTION (notes 2 et 7)					
De base	0,58	0,86	2,15	0,75	0,54
Dilué – montant retraité	0,53	0,79	2,10	0,73	0,53

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et
exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998
(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres
terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des conventions suivantes :

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

Propriétés et matériel pétroliers et gaziers

Coûts capitalisés

La Société a adopté la méthode de la capitalisation du coût entier pour les propriétés pétrolières et gazières selon laquelle tous les coûts liés à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur de réserves pétrolières et gazières sont capitalisés. Ces coûts incluent les loyers exigibles liés aux puits non productifs, les coûts de forage de puits productifs et non productifs, les coûts liés au matériel des puits et certains coûts indirects relatifs aux activités d'exploration et de mise en valeur. Le produit tiré de la cession de propriétés est habituellement affecté à la réduction du coût des actifs restants à moins que la cession ne représente une cession importante des réserves, auquel cas, un gain ou une perte à la cession sera inscrit à l'état consolidé des résultats. La Société ne capitalise pas les frais généraux et administratifs.

Déplétion et amortissement

La déplétion des propriétés pétrolières et gazières est calculée selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en fonction des réserves prouvées estimatives de pétrole et de gaz avant redevances, comme les déterminent des ingénieurs pétroliers indépendants. Les unités de gaz naturel ont été converties en baril d'équivalent pétrole en fonction de leur contenu énergétique selon un ratio de six mille pieds cubes de gaz pour un baril de pétrole.

Le matériel de production est inscrit au coût et est amorti, déduction faite de la valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation sur la durée de vie utile estimative des réserves. Le matériel de bureau est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux variant de 20 % à 100 %.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Propriétés et matériel pétroliers et gaziers (suite)

Coûts futurs de restauration des lieux et d'abandon

Les coûts estimatifs futurs de restauration des lieux et d'abandon sont calculés selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Les estimations sont fondées sur les coûts et les règlements en vigueur à la fin de chaque période.

Plafonnement du coût entier

La Société applique le plafonnement du coût entier aux coûts capitalisés, déduction faite des impôts futurs, afin d'assurer que ces coûts n'excèdent pas la valeur estimative du montant net des produits futurs provenant de la production tirée des réserves prouvées, plus les coûts estimatifs des terrains non mis en valeur, moins les frais généraux et administratifs futurs, les coûts futurs de restauration des lieux et d'abandon, les coûts de financement et les impôts sur les bénéfices. Toute réduction de valeur résultant du plafonnement du coût entier est passée en charges dans les résultats. Le calcul des nouveaux produits futurs est fondé sur les prix de vente, les coûts et les règlements en vigueur à la fin de l'exercice.

Impôts sur les bénéfices

La Société a adopté la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en vertu de laquelle la charge d'impôts est basée sur les écarts temporaires entre les comptes, calculés selon les taux d'imposition présumés s'appliquer pour l'exercice au cours duquel les écarts temporaires se résorberont.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Société offre deux régimes de rémunération à base d'actions, lesquels sont décrits à la note 6. Aucune charge au titre de la rémunération n'est constatée pour ces régimes lorsque des actions ou des options d'achat d'actions sont octroyées à des employés. Toute contrepartie payée par des employés au moment de la levée d'options d'achat d'actions ou de l'achat d'actions est créditée au capital-actions. Si des actions ou des options d'achat d'actions sont rachetées à des employés, l'excédent de la contrepartie payée sur le montant comptable des actions ou des options d'achat d'actions annulées est imputé aux bénéfices non répartis.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actions accréditives

La Société a émis des actions accréditives afin de financer une partie de ses activités d'exploration et de mise en valeur. Aux termes des conventions de souscription, les économies d'impôts liées aux dépenses sont cédées aux souscripteurs. Par conséquent, la valeur comptable des dépenses engagées et les actions émises sont inscrites déduction faite des économies d'impôts cédées aux souscripteurs. La Société a adopté une nouvelle méthode pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette nouvelle méthode, la Société inscrit maintenant la valeur comptable brute des dépenses et inscrit un passif d'impôts futurs pour les économies d'impôts cédées aux actionnaires.

Couverture

La Société conclut périodiquement des contrats visant à couvrir son exposition aux reculs des prix pour une tranche de sa production. Les gains et les pertes liés à ces contrats sont inscrits à titre d'ajustements des produits au cours de la période de production connexe.

2. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2001, la Société a rétroactivement adopté la nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relative au « Résultat par action ». En vertu de la nouvelle norme, la méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et d'autres instruments dilutifs. L'adoption de la nouvelle norme n'a occasionné aucun changement pour les semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000. En raison de ce changement de convention comptable, le bénéfice dilué par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 a augmenté de 0,05 \$ par action ordinaire (néant en 1999 et en 1998) et les flux de trésorerie dilués liés à l'exploitation par action ordinaire ont augmenté de 0,11 \$ par action ordinaire (0,02 \$ en 1999 et 0,01 \$ en 1998). Si la méthode des intérêts théoriques avait été utilisée pour le semestre terminé le 30 juin 2001, le bénéfice dilué par action aurait été de 0,11 \$ et les flux de trésorerie dilués par action auraient été de 0,32 \$.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et
exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres
terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

3. PROPRIÉTÉ ET MATÉRIEL PÉTROLIERS ET GAZIERS

	30 juin 2001 (non vérifié) \$	31 décembre 2000 \$	1999 \$
Matériel de production	34 949	32 086	17 323
Propriétés pétrolières et gazières	113 494	109 946	76 114
Mobilier et matériel	342	337	324
	148 785	142 369	93 761
Moins la dépréciation et l'amortissement cumulés	30 575	26 237	16 038
	118 210	116 132	77 723

Des terrains non mis en valeur et des données sismiques totalisant 4,6 M\$ au 30 juin 2001 (20,2 M\$ au 31 décembre 2000, 12,5 M\$ au 31 décembre 1999 et 8,1 M\$ au 31 décembre 1998) ont été exclus du calcul de la dépréciation.

4. EMPRUNT RELATIF À LA PRODUCTION

La Société dispose d'une facilité d'emprunt relative à la production renouvelable d'un montant total de 50 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne. Des avances totalisant 28,3 M\$ au 30 juin 2001 (36,8 M\$ au 31 décembre 2000 et 23,7 M\$ au 31 décembre 1999) avaient été tirées sur cette facilité. Une lettre de crédit de soutien irrévocable d'un montant de 3 M\$ était impayée au 30 juin 2001 (3 M\$ au 31 décembre 2000).

En vertu de cette facilité d'emprunt, les avances sont garanties par une débenture à vue de 75 M\$ représentant une charge flottante sur les propriétés et le matériel de la Société qui porte intérêt au taux préférentiel bancaire, au taux des acceptations bancaires ou au TIOL. Les avances impayées portent intérêt au taux préférentiel bancaire.

Le crédit est renouvelable annuellement en fonction de la valeur des actifs pétroliers et gaziers, comme elle est établie par la banque. Bien que les avances en vertu de la facilité soient payables à vue, aucun paiement de capital n'est prévu pour les cinq prochaines années, pourvu que les conditions soient continuellement respectées, comme il est précisé dans la convention de prêt conclue entre la Société et la banque.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et
exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres
terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000, la Société a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement aux impôts sur les bénéfices. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement, sans retraitement des états financiers consolidés des exercices antérieurs. L'application de la nouvelle méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices a entraîné une augmentation de 4,1 M\$ des immobilisations, une diminution de 258 k\$ du capital-actions et une augmentation de 4,1 M\$ du passif d'impôts futurs. Si l'ancienne méthode du report d'impôts fixe avait été utilisée, le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 aurait diminué de 454 k\$.

La charge d'impôts est différente du montant prévu calculé en appliquant le taux d'imposition des sociétés combiné canadien fédéral et provincial au bénéfice avant impôts. Les principales composantes de ces différences sont expliquées comme suit :

	30 juin		31 décembre		
	2001	2000	2000	1999	1998
	\$	\$	\$	\$	\$
	(non vérifié)				
Bénéfice avant impôts	5 421	9 574	26 033	6 345	3 624
Charge d'impôts prévue calculée	2 312	4 328	11 616	2 831	1 617
Augmentation (diminution) des impôts résultant de ce qui suit :					
Droits à la Couronne non déductibles	2 915	1 270	8 822	1 957	888
Crédit d'impôt de l'Alberta au titre des redevances	(213)	(238)	(534)	(614)	(522)
Provision au titre des ressources	(1 266)	(2 150)	(9 955)	(1 910)	(984)
Modification du taux d'imposition	(1 307)	-	-	-	-
Autres	(61)	129	31	45	(82)
Charge d'impôts futurs	2 380	3 339	9 980	2 309	917

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les composantes du passif d'impôts futurs sont les suivantes :

	30 juin 2001 (non vérifié)	31 décembre 2000
	\$	\$
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	22 373	21 851
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon	(324)	(394)
Autres	46	(728)
Passif d'impôts futurs	22 095	20 729

Les déductions suivantes étaient disponibles aux fins d'impôts futurs au 30 juin 2001 et au 31 décembre 2000 :

	30 juin 2001 (non vérifié)	31 décembre 2000	Taux de réclamation annuel
	\$	\$	%
Frais d'exploration au Canada	25 457	21 807	100
Frais de mise en valeur au Canada	16 770	13 692	30
Frais à l'égard de propriétés pétrolières et gazières au Canada	7 321	15 352	10
Fraction non amortie du coût en capital	13 710	17 649	20 - 100
Coûts d'émission d'actions	212	225	5 ans
Charges de fusion	49	53	7
	63 519	68 778	

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B

Émis

Actions ordinaires

Solde au 31 décembre 1998

Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions

Actions émises lors du placement privé d'actions accréditives

Coûts d'émission d'actions

Économies d'impôts cédées relativement aux actions accréditives

Solde au 31 décembre 1999

Solde au 31 décembre 1999

Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions

Actions émises lors du placement privé d'actions accréditives

Coûts d'émission d'actions

Économies d'impôts cédées relativement aux actions accréditives

Ajustement au titre des impôts futurs (note 5)

Solde au 31 décembre 2000

Actions émises en vertu d'un régime d'options d'achat d'actions

Solde au 30 juin 2001

	Nombre d'actions (en milliers)	Montant \$
<i>Solde au 31 décembre 1998</i>	16 213	24 831
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	258	775
Actions émises lors du placement privé d'actions accréditives	199	1 195
Coûts d'émission d'actions	-	(84)
Économies d'impôts cédées relativement aux actions accréditives	-	(532)
<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	16 670	26 185
<i>Solde au 31 décembre 1999</i>	16 670	26 185
Actions émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions	281	945
Actions émises lors du placement privé d'actions accréditives	111	775
Coûts d'émission d'actions	-	(2)
Économies d'impôts cédées relativement aux actions accréditives	-	(346)
Ajustement au titre des impôts futurs (note 5)	-	(258)
<i>Solde au 31 décembre 2000</i>	17 062	27 299
Actions émises en vertu d'un régime d'options d'achat d'actions	161	617
<i>Solde au 30 juin 2001</i>	17 223	27 916

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie A ni de catégorie B en circulation et aucune série d'actions privilégiées de catégorie A ni de catégorie B n'a été autorisée par le conseil d'administration.

Actions accréditives

Le 19 décembre 2000, la Société a émis 110 650 actions ordinaires accréditives au prix de 7,00 \$ par action ordinaire à des employés, à des membres de la haute direction et à des administrateurs ou à leur conjoint.

Le 30 décembre 1999, la Société a émis 199 100 actions ordinaires accréditives au prix de 6,00 \$ par action ordinaire à des membres de la haute direction, à des employés, au conjoint d'un administrateur et à des investisseurs sans lien de dépendance.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Société dispose d'un régime de rémunération à base d'actions fixes selon lequel les administrateurs, les membres de la haute direction, les employés clés et les conseillers de la Société peuvent se voir octroyer jusqu'à 1,9 million d'actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option d'achat d'actions est au moins équivalent au cours des actions de la Société à la date de l'octroi et la durée maximale d'une option est de cinq ans. Les options d'achat d'actions existantes sont acquises sur trois ans.

En outre, la Société a adopté un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains employés clés. En vertu de ce régime, les employés peuvent se voir octroyer un ou des droits qui leur confèrent le droit de recevoir, en espèces, l'excédent de la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'octroi des droits à la plus-value d'actions. Le régime prévoit également des droits à la plus-value d'actions alternatifs, lesquels sont définis comme des droits à la plus-value d'actions octroyés portant sur des options d'achat d'actions visant l'acquisition d'actions ordinaires. En vertu de ce régime, à l'exercice d'un droit à la plus-value ou au paiement du prix de levée des options d'achat d'actions, le porteur doit choisir de recevoir soit l'excédent, en espèces, de la juste valeur des actions ordinaires par rapport au prix de levée, soit les actions ordinaires mêmes. L'exercice d'un choix de paiement entraîne automatiquement l'annulation et l'extinction de l'autre choix. Si le porteur choisit de recevoir des espèces, le montant total sera passé en charges. Si le porteur choisit de recevoir des actions ordinaires, la contrepartie réelle versée sera inscrite au crédit du capital-actions. Les droits octroyés en vertu de ce régime ont une durée maximale de cinq ans.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Au cours de 1997, la Société a octroyé à un employé clé des droits à la plus-value d'actions alternatifs portant sur des options d'achat d'actions visant l'acquisition de 350 000 actions ordinaires. Ces droits à la plus-value d'actions alternatifs étaient en cours au 31 décembre 2000 et arrivent à échéance entre le 12 mai 2001 et le 4 mai 2004. En 1999, l'employé clé a exercé un droit à la plus-value d'actions portant sur 170 000 actions ordinaires au prix de 1,40 \$ par action ordinaire et a reçu 484 500 \$ de la Société. Le montant total a été passé en charges en 1999. En 1999, la Société a octroyé des droits à la plus-value d'actions alternatifs portant sur des options d'achat d'actions visant l'acquisition de 170 000 actions ordinaires au prix de 4,50 \$ à un employé clé. En 2000, l'employé clé a exercé un droit à la plus-value d'actions alternatif portant sur 80 000 actions ordinaires au prix de 3,00 \$ par action ordinaire. En 2000, la Société a octroyé des droits à la plus-value d'actions alternatifs portant sur des options d'achat d'actions visant l'acquisition de 80 000 actions ordinaires au prix de 3,00 \$ par action ordinaire à un employé clé.

Un résumé du régime de rémunération à base d'actions de la Société, incluant les actions émises en vertu du régime de droits à la plus-value d'actions, au 30 juin 2001 et aux 31 décembre 2000 et 1999, et des changements survenus au cours des périodes terminées à ces dates, est présenté ci-dessous :

Options d'achat d'actions fixes

	Nombre d'actions visées (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
<i>En cours au 31 décembre 1998</i>	1 314	3,36
Octroyées	742	5,26
Levées	(258)	2,95
Frappées d'extinction	(282)	2,55
<i>En cours au 31 décembre 1999</i>	1 516	4,50
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	447	

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et
exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres
terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

	Nombre d'actions visées (en milliers)	Prix de levée moyen pondéré
<i>En cours au 31 décembre 1999</i>	1 516	4,50
Octroyées	328	6,08
Levées	(281)	3,36
Frappées d'extinction	(4)	4,96
<i>En cours au 31 décembre 2000</i>	1 559	5,03
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	628	
<i>En cours au 31 décembre 2000</i>	1 559	5,03
Octroyées	158	9,24
Levées	(161)	3,83
Frappées d'extinction	-	-
<i>En cours au 30 juin 2001</i>	1 556	
Options pouvant être levées à la fin de la période	844	

Le tableau suivant présente un résumé des données sur les options d'achat d'actions fixes en cours au 30 juin 2001 et aux 31 décembre 2000 et 1999 :

30 juin 2001 (non vérifié)					
Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette de prix de levée \$	Nombre d'options en cours au 30 juin 2001	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être levées au 30 juin 2001	Prix de levée moyen pondéré \$
3,00 - 4,99	761	1,49 an	4,29	583	4,22
5,00 - 6,99	362	2,38 ans	5,50	160	5,63
7,00 - 9,25	434	3,05 ans	7,92	100	7,17
3,00 - 9,25	1 556	2,14 ans	5,85	843	4,79

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

<i>31 décembre 2000</i>					
Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette de prix de levée \$	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2000	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être levées au 31 décembre 2000	Prix de levée moyen pondéré \$
3,00 - 4,99	915	1,71 an	4,20	514	4,01
5,00 - 6,99	368	2,97 ans	5,50	58	5,48
7,00 - 9,25	276	3,05 ans	7,17	56	7,09
3,00 - 9,25	1 559	2,31 ans	5,03	628	4,42

<i>31 décembre 1999</i>					
Options en cours				Options pouvant être levées	
Fourchette de prix de levée \$	Nombre d'options en cours au 31 décembre 1999	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être levées au 31 décembre 1999	Prix de levée moyen pondéré \$
3,00 - 4,99	1 183	2,33 ans	3,99	427	3,46
5,00 - 6,99	165	3,60 ans	5,49	20	5,13
7,00 - 9,25	168	3,70 ans	7,09	-	-
3,00 - 9,25	1 516	2,62 ans	4,50	447	3,53

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

7. DONNÉES PAR ACTION

	30 juin			31 décembre	
	2001	2000	2000	1999	1998
	(non vérifié)				
	\$	\$	\$	\$	\$
Numérateur :					
Numérateur pour les données par action avant et après dilution					
Bénéfice net	5 163	6 139	15 785	3 863	2 610
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9 925	14 218	36 180	12 266	7 747
Dénominateur (en milliers) :					
Dénominateur pour les actions moyennes pondérées avant dilution	17 152	16 710	16 856	16 411	14 278
Effet des titres dilutifs :					
Options	1 433	1 582	363	368	325
Dénominateur pour les données par action après dilution	18 585	18 292	17 219	16 779	14 603

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers comprennent les débiteurs, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme ou de leur taux d'intérêt variable.

POST ENERGY CORPORATION

Notes complémentaires

Semestres terminés les 30 juin 2001 et 2000 et

exercices terminés les 31 décembre 2000, 1999 et 1998

(l'information au 30 juin 2001 et pour les semestres

terminés les 30 juin 2001 et 2000 est non vérifiée)

(exprimé en milliers de dollars, sauf les montants par action)

9. ENGAGEMENTS

Les engagements relatifs aux opérations de couverture de gaz naturel suivants étaient en cours au 31 décembre 2000 :

Volume	Prix/GJ	Échéance	Juste valeur ⁽¹⁾
15 000 GJ par jour	2,74	du 1 ^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2001	28 660 000

⁽¹⁾ Coût estimatif du règlement du contrat au 31 décembre 2000 en dollars canadiens.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

- a) Le 14 juin 2001, la Société a réglé des contrats de gaz visant un total de 15 000 GJ par jour au prix de 2,74 \$/GJ au 31 octobre 2001. La perte sur ce contrat s'est établie à 2,7 M\$ et a été inscrite à titre de charge reportée. Cette charge est amortie sur la durée initiale du contrat. En vertu du règlement du contrat de couverture, la Société a pris en charge une obligation envers une contrepartie au contrat pour la valeur restante du contrat à ce moment. L'obligation est payable en versements mensuels prenant fin le 31 octobre 2001. Le montant total de l'obligation liée aux contrats de couverture au 30 juin 2001 était de 2 200 \$ (néant aux 31 décembre 2000 et 1999).
- b) Le 12 avril 2001, la Société a annoncé qu'elle avait entamé une convention visant un regroupement d'entreprises conformément à un plan d'arrangement, en vertu de laquelle la totalité des actions ordinaires émises de la Société seraient acquises par une série d'opérations au prix de 8,60 \$ par action ordinaire, la contrepartie étant composée d'espèces et d'actions, en plus d'actions ou de billets d'une société ou société de personnes nouvellement constituée. La nouvelle société ou société de personnes détiendra les principaux puits et prospects de la Société situés à Brazeau, et certaines autres propriétés secondaires. Le plan a été approuvé par le conseil d'administration et était conditionnel à l'approbation des actionnaires, des organismes de réglementation et des tribunaux. La Société a fait parvenir une circulaire d'information datée du 31 mai 2001 à ses actionnaires en vue d'obtenir leur approbation pour l'opération. Le 3 juillet 2001, les actionnaires ont voté l'approbation du plan d'arrangement et cette convention a été conclue le 9 juillet 2001.

ATTESTATION DE KETCH

Le 19 avril 2002

Le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents intégrés aux présentes par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres qui font l'objet du présent prospectus simplifié, selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique, de Saskatchewan, de Manitoba et d'Ontario. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'influer sur la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(signé) Grant B. Fagerheim
Président et chef de la direction

(signé) J. Paul Charron
Vice-président et chef des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

(signé) C. Keith Caldwell
Administrateur

(signé) Grant A. Zawalsky
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 19 avril 2002

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, ainsi que les documents intégrés aux présentes par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres qui font l'objet du présent prospectus simplifié, selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique, de Saskatchewan, de Manitoba et d'Ontario. Aux fins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, avec le complément du dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'influer sur la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Pour GRIFFITHS MCBURNEY & ASSOCIÉS,

(signé) Thomas A. Budd

Pour VALEURS MOBILIÈRES TD INC.,

(signé) Lee A. Pettigrew

Pour BMO NESBITT BURNS INC.,

(signé) David M. Vettters

Pour FIRSTENERGY CAPITAL CORP.,

(signé) John S. Chambers

Pour FINANCIÈRE BANQUE
NATIONALE INC.,

(signé) L. Trevor Anderson

Pour YORKTON VALEURS
MOBILIÈRES INC.,

(signé) J. Alexander Wylie

Pour VALEURS MOBILIÈRES
SPROTT INC.,

(signé) Philip J. Moore

Pour SALMAN PARTNERS INC.,

(signé) Terrance K. Salman